

## RÈGLES OFFICIELLES DE L'OPÉRATION - « Grand Jeu Concours Paris Games Week »

**TOUTE PARTICIPATION EST NULLE ET NON AVENUE EN CAS D'INTERDICTION PAR LA LOI OU PAR LA RÉGLEMENTATION. LES PARTICIPANTS DOIVENT ÊTRE TITULAIRE D'UN COMPTE UBISOFT OU EN CRÉER UN A [CETTE ADRESSE](#) POUR POUVOIR PARTICIPER.**

Les informations que vous communiquez dans le cadre de la présente Opération sont destinées à Ubisoft France. Les informations que vous communiquez seront uniquement traitées en vertu de la politique de confidentialité d'Ubisoft consultable à l'adresse suivante : <https://legal.ubi.com/privacypolicy/>.

1. **ÉLIGIBILITÉ** : « Grand Jeu Concours Paris Games Week » (l'« **Opération** » ou le « **Tirage au Sort** ») est ouvert à tout résident français titulaire d'un compte Ubisoft. Les salariés, cadres et administrateurs du Sponsor ainsi que chacun(e) de leurs sociétés affiliées, filiales, titulaires de licences, de franchises, distributeurs, revendeurs, commerciaux, agences publicitaires et de promotion, et toute société associée à l'Opération (collectivement les « **Entités de l'Opération** ») ainsi que leur famille immédiate (c'est-à-dire leurs parents, conjoints, frères ou sœurs, enfants, grands-parents, beaux-parents, beaux-fils ou belles-filles et demi-frères ou demi-sœurs, ainsi que leurs conjoints respectifs et toutes les personnes vivant dans le même foyer, de la même famille ou non) ne sont pas autorisés à participer. Sous réserve des lois, directives et règles applicables au niveau fédéral, national, provincial, municipal, territorial et local. Toute participation venant d'un autre pays est nulle et non avenue, ainsi qu'en cas d'interdiction.

2. **SPONSOR** : Ubisoft France SAS, 40, rue Armand Carrel 93100 Montreuil-sous-Bois, France.

3. **DURÉE DE L'OPÉRATION** : L'Opération commence à 0h01, heure d'Europe Centrale (CET) le 1<sup>er</sup> novembre 2017 et prendra fin à 11h55 CET le 5 novembre 2017.

4. **COMMENT PARTICIPER** :

Pour participer au Tirage Au Sort :

- rendez-vous à l'adresse suivante : <http://store.ubi.com/fr/jeu-concours-pgw> ;
- connectez-vous ou créez un compte Ubisoft en suivant les étapes indiquées à l'écran ;
- cliquez sur le bouton « Je participe ». Le message suivant apparaîtra alors :  
*« Participation bien prise en compte ! Félicitations, vous avez d'ores et déjà gagné un bon d'achat d'une valeur de 5€\* ! RDV la semaine prochaine pour le tirage au sort final. Les gagnants seront contactés par email. »*  
*\* coupon non cumulable avec d'autres offres, valable dès 25€ d'achat jusqu'au 19 novembre. Vous le recevrez par mail à la fin du concours. »*

**LIMITE** : Aucun autre mode de participation n'est accepté. La participation au Tirage au Sort n'est valable pour aucun autre événement promotionnel ou concours. En participant au Tirage au Sort, chaque Participant (collectivement le « **Participant** » « **Joueur** » ou « **Vous** ») s'engage à accepter, à respecter et à se soumettre sans réserve aux présentes règles officielles ainsi qu'aux décisions du Sponsor, décisions qui seront définitives et exécutoires à tous égards.

Toutes les participations sont soumises à une vérification par le Sponsor. Les participations qui ne respectent pas les exigences spécifiées ci-dessous ou qui ne respectent pas les Règles Officielles contenues dans les présentes peuvent être disqualifiées. Toute tentative de participation, d'une forme différente de celle décrite aux présentes, est nulle. Conformément aux Règles Officielles de l'Opération, le Sponsor déterminera à sa seule discrétion ce qui constitue une participation valide. Le Sponsor se réserve le droit de publier les captures d'écran.

5. **TIRAGE AU SORT DES GAGNANTS** :

Sélection des Gagnants par le Sponsor :

Dans les quinze (15) jours ouvrés suivant la date limite de participation, le Sponsor tirera au sort trente-deux (32) Gagnants qui remporteront chacun l'un des lots décrits à la Section 6 ci-dessous, parmi toutes les personnes ayant validé leur participation à l'Opération et remplissant les critères de participation au Tirage Au Sort.

6. PRIX :

- Un (1) participant remportera une (1) statue taille humaine de Bayek (Valeur estimée (« VE ») : 6 000 €)
- Un (1) participant remportera une (1) statue taille humaine de Lapin Mario (VE : 4 000€)
- Dix (10) participants remporteront chacun un bon d'achat d'une valeur de 50€ à valoir sur <http://store.ubi.com/fr> (hors précommandes)
- Vingt (20) participants remporteront chacun un bon d'achat d'une valeur de 10€ à valoir sur <http://store.ubi.com/fr> (hors précommandes)
- Tous les participants remporteront un bon d'achat d'une valeur de 5€, valable dès 25€ d'achat, non cumulable et utilisable jusqu'au 19 novembre 2017 sur <http://store.ubi.com/fr>

Toutes les taxes afférentes aux Prix sont à l'unique charge du Gagnant. Le Prix ne pourra être cédé ou échangé contre de l'argent. Le Sponsor se réserve le droit de procéder aux substitutions nécessaires, dues à des circonstances indépendantes de sa volonté. Le Prix comprend les frais d'expédition et de transport jusqu'au domicile du Gagnant, le cas échéant. Les chances de gagner le Prix dépendent du nombre total de participations éligibles. Le Gagnant ne peut pas céder son Prix à un tiers. Le Sponsor ne remplacera aucun Prix perdu ou volé.

Le Prix est fourni « en l'état ». Les Participants reconnaissent que les entités de Promotion n'ont pris aucune responsabilité relative à toute garantie ou déclaration explicite ou implicite, de fait ou de droit, relative au Prix, et qu'elles n'en sont en aucun cas responsables.

En participant au Tirage au Sort, le Gagnant reconnaît que les Entités de Promotion n'ont pas pris et ne fourniront aucune assurance quelle qu'elle soit relative au Prix et que le Gagnant sera responsable de l'obtention et du paiement de toute assurance vie, de déplacement, automobile, accident, sur les biens ou autre forme d'assurance relative au Prix.

7. NOTIFICATION DES GAGNANTS : Chaque Gagnant sera informé par email, à l'adresse email associée au compte Ubisoft utilisé par le Gagnant pour participer à l'Opération sous quinze (15) jours ouvrés suivant le Tirage au Sort. Le Sponsor ne saurait être tenu responsable pour toute perte, interception ou défaut de réception de la notification du Gagnant du Prix potentiel pour quelque raison que ce soit.

En cas de litige concernant l'identité de la personne qui a déposé une participation, la participation sera réputée avoir été déposée par le titulaire agréé de l'adresse e-mail associée au compte Ubisoft utilisé pour participer à l'Opération. Le « titulaire agréé du compte » est défini comme la personne physique à qui est attribuée une adresse e-mail par un fournisseur d'accès à Internet, un prestataire de service en ligne ou une autre organisation (par exemple une entreprise, un établissement d'enseignement, etc.) responsable de l'attribution d'adresses e-mail pour le domaine associé à l'adresse e-mail associée au compte Ubisoft utilisé pour participer à l'Opération.

Dans le cas où les documents ne seraient pas retournés dans les délais ou le seraient de manière incomplète, ou dans le cas où la notification de prix ne pourrait être délivrée, la disqualification du Gagnant serait prononcée et un autre gagnant potentiel serait sélectionné et notifié, si les délais le permettent.

8. DÉCLARATIONS, GARANTIES ET INDEMNISATION DU PARTICIPANT : Le Participant déclare et garantit au Sponsor (i) être le titulaire du compte Ubisoft utilisé pour participer à la présente Opération et (ii) que sa participation au Tirage au Sort n'entre pas en conflit avec ni ne viole aucun droit, d'une quelconque nature, de toute personne ou entité juridique. LE PARTICIPANT ACCEPTE D'INDEMNISER, DE DÉFENDRE ET DE PROTÉGER LE SPONSOR ET LES ENTITÉS DE L'OPÉRATION ET TOUTES AUTRES PERSONNES ASSOCIÉES OU AFFILIÉES AU DÉVELOPPEMENT ET À L'EXÉCUTION DE LA PRÉSENTE OPÉRATION CONTRE L'ENSEMBLE DES PLAINTES, DOMMAGES ET CONDAMNATIONS QUI SERAIENT SUSCEPTIBLES DE DECOULER DE SA PARTICIPATION A LA PRESENTE OPERATION, INCLUANT SANS LIMITATION TOUTES PLAINTES, DOMMAGES ET CONDAMNATIONS RÉSULTANT D'UNE VIOLATION DES GARANTIES MENTIONNÉES EN TÊTE DU PRÉSENT ARTICLE.

9. **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ** : Le Sponsor, les Entités de l'Opération ainsi que toute tierce partie associée ou affiliée au développement et à l'exécution du présent Tirage au Sort ne sont pas responsables des problèmes de téléchargement ou de chargement de toute information relative au Tirage au Sort sur ou depuis le site Internet ou de tout autre dysfonctionnement technique du matériel électronique, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, du fournisseur d'accès, du matériel informatique ou du logiciel, des lignes téléphoniques, de la non-réception de toute participation envoyée par courriel au Sponsor, du fait de problèmes techniques, de trafic, d'encombrement du réseau Internet ou du site Internet ou de tout autre problème technique impactant toute participation par le biais du site Internet, notamment, tout dysfonctionnement des télécommunications ou toute communication défectueuse, perdue, retardée, incomplète, brouillée ou détournée, susceptible de limiter la possibilité d'un Participant de participer au Tirage au Sort.

DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI FRANCAISE, LE PARTICIPANT DÉGAGE PAR LES PRÉSENTES LE SPONSOR, LES ENTITÉS DE L'OPÉRATION ET TOUT AUTRE TIERS ASSOCIÉ OU AFFILIÉ AU DÉVELOPPEMENT ET À L'EXÉCUTION DE LA PRÉSENTE OPÉRATION DE TOUTE RÉCLAMATION, DE TOUS DOMMAGES-INTÉRÊTS, DE TOUTE RESPONSABILITÉ ET DE TOUTE ACTION (LES « RÉCLAMATIONS ») POUVANT DÉCOULER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN INTÉGRALITÉ OU EN PARTIE, DE LA PARTICIPATION DU PARTICIPANT AU TIRAGE AU SORT, NOTAMMENT MAIS NON LIMITATIVEMENT LES RÉCLAMATIONS DÉCOULANT DE : (I) TOUTE DÉFAILLANCE TECHNIQUE, NOTAMMENT MAIS NON LIMITATIVEMENT LE DYSFONCTIONNEMENT DE TOUT ORDINATEUR, CÂBLE, RÉSEAU, MATÉRIEL INFORMATIQUE OU LOGICIEL ; (II) L'INDISPONIBILITÉ OU L'INACCESSIBILITÉ DE TOUTE TRANSMISSION OU DE TOUT SERVICE TÉLÉPHONIQUE OU INTERNET ; (III) TOUTE INTERVENTION HUMAINE NON-AUTORISÉE AU COURS DU PROCESSUS DE PARTICIPATION OU DU TIRAGE AU SORT ; (IV) TOUTE ERREUR ÉLECTRONIQUE OU HUMAINE POUVANT SURVENIR AU COURS DE LA GESTION DU TIRAGE AU SORT OU DU TRAITEMENT DES PARTICIPATIONS ; (V) TOUTE BLESSURE OU TOUT DOMMAGE CAUSÉ(E) À DES PERSONNES OU À DES BIENS, NOTAMMENT MAIS NON LIMITATIVEMENT, AU MATÉRIEL INFORMATIQUE ET AUX LOGICIELS DU PARTICIPANT ; (VI) TOUTE ATTEINTE AU DROIT À LA CONFIDENTIALITÉ, AU DROIT DE PUBLICITÉ, À L'IMAGE, TOUTE DIFFAMATION, TOUTE VIOLATION DES DROITS D'AUTEUR ET/OU TOUTE ATTEINTE AUX MARQUES DÉPOSÉES LIÉE(S) À L'INSCRIPTION D'UN PARTICIPANT ET (VII) TOUTE ACCEPTATION, UTILISATION OU PERTE DE TOUT PRIX PAR LE PARTICIPANT.

10. **POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ** : Toute information personnelle fournie par le Participant au Sponsor est soumise à la politique de confidentialité d'Ubisoft disponible à l'adresse suivante : <https://legal.ubi.com/privacypolicy/>. En participant au Tirage au Sort, le Participant est automatiquement enregistré comme membre du site Internet du Sponsor ([www.ubi.com](http://www.ubi.com)). Par conséquent, le Participant est susceptible de recevoir des courriels et promotions supplémentaires de la part du Sponsor au même titre qu'un quelconque de ses membres. Toute information personnelle fournie par le Participant dans le cadre du Tirage au Sort est également soumise aux conditions d'utilisation du Sponsor disponibles à l'adresse suivante : <http://legal.ubi.com/termsfuse/>.

11. **INFORMATIONS PERSONNELLES DU PARTICIPANT** : La participation au Tirage au Sort implique l'acceptation du stockage de données à caractère personnel à des fins d'administration du Tirage au Sort. Le destinataire de vos données personnelles est le Sponsor ou les groupes affiliés au Sponsor. Les Participants ont le droit d'accéder, de supprimer et de corriger leurs données personnelles. Les Participants peuvent demander la mise en place desdites actions en envoyant un message avec leur demande, précisant en objet « Grand Jeu Concours Paris Games Week » à [support@ubisoft.com](mailto:support@ubisoft.com).

12. **DISQUALIFICATION** : Les participations déposées au nom d'une autre personne par tout individu ou toute autre entité, notamment mais non limitativement les notifications et/ou services d'inscription à des concours/loteries commerciales seront déclarées invalides et seront disqualifiées du présent Tirage au Sort. Toute participation considérée par le Sponsor, à son entière discrétion, comme ayant été déposée de la sorte sera annulée. Dans le cas où un litige relatif à l'identité de l'individu ayant déposé une participation ne pourrait être résolu à la satisfaction du Sponsor, la participation concernée sera considérée inéligible.

Le Sponsor se réserve le droit à sa seule discrétion de disqualifier tout individu surpris à falsifier la procédure de participation ou le déroulement du Tirage au Sort, à agir en violation des présentes Règles Officielles ou à faire preuve d'un comportement de mauvaise foi ou perturbateur, ou cherchant à perturber ou à miner le déroulement

légitime du Tirage au Sort, ou à irriter, nuire à, menacer ou harceler une autre personne. Le Sponsor se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts et tout autre recours à toute personne dans la limite autorisée par la loi. Aucune participation incomplète, falsifiée, générée par un programme informatique ni aucune autre participation multiple automatisée ne sera acceptée.

13. **ANNULATION** : Ubisoft se réserve le droit d'annuler ou de modifier le Tirage au Sort si un quelconque acte de fraude ou une quelconque défaillance technique venait à nuire à l'intégrité du Tirage au Sort, tel que défini par le Sponsor, à sa seule discrétion, et d'attribuer les Prix sur la base des participations éligibles enregistrées avant l'annulation.

14. **LITIGES** : Dans les limites autorisées par la loi, le Participant convient que :

(1) tout problème et toute question relatifs à la construction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité des présentes Règles Officielles ou des droits et obligations du Participant et du Sponsor en lien avec l'Opération seront régis par et interprétés conformément au droit français, sans donner effet à toute clause de choix ou de conflit de droit, qui imposerait l'application des lois d'une juridiction autre qu'une juridiction française et tout litige découlant de cette Opération sera, dans la mesure permise par la loi applicable, soumis aux tribunaux français de Paris (France) et tranchés par ces derniers;

(2) tous les litiges, toutes les réclamations et causes d'action découlant de ou en lien avec la présente Opération ou tout Prix attribué seront résolus individuellement, sans recourir à une action de groupe en justice;

(3) toute réclamation, tout jugement et toute décision seront limités aux frais remboursables réels encourus, notamment les frais associés à la participation à la présente Opération, mais en aucun cas aux frais d'avocats ;

(4) le Participant ne sera en aucun cas autorisé à obtenir les dommages-intérêts indirects, punitifs et accessoires et tous autres dommages, à l'exception des frais remboursables réels, et tout droit de multiplication ou d'augmentation desdits dommages, et le Participant renonce par les présentes à tout droit de réclamer de tels dommages-intérêts.

15. **RÈGLES OFFICIELLES, LISTE DES GAGNANTS** : Pendant toute la durée de l'Opération, une copie des Règles Officielles peut être téléchargée à partir du lien suivant <http://store.ubi.com/fr/jeu-concours-pgw>. Sous quinze (15) jours suivant le Tirage au Sort, une liste des Gagnants sera mise en ligne à l'adresse suivante : \_\_\_\_\_ . Par ailleurs, les présentes Règles Officielles peuvent également être obtenues en adressant une enveloppe timbrée avec votre adresse personnelle, portant la mention " Grand Jeu Concours Paris Games Week" à Ubisoft France SAS, 40 rue Armand Carrel, 93100 Montreuil-Sous-Bois, France.

16. **DIVERS** :

© 2017 Ubisoft Entertainment. All Rights Reserved. Assassin's Creed, Ubisoft and the Ubisoft logo are trademarks of Ubisoft Entertainment in the U.S. and/or other countries.

MARIO + RABBIDS KINGDOM BATTLE © 2017 Ubisoft Entertainment. All Rights Reserved. Rabbids, Ubisoft and the Ubisoft logo are trademarks of Ubisoft Entertainment in the U.S. and/or other countries. Nintendo properties are licensed to Ubisoft Entertainment by Nintendo. SUPER MARIO characters © Nintendo. Trademarks are property of their respective owners.

L'utilisation du nom, de la marque commerciale ou du lieu d'un quelconque fabricant du Prix en lien avec un quelconque des Prix n'est autorisée qu'afin de décrire ledit Prix, et ne sous-entend pas une affiliation ou un sponsoring.

L'invalidité ou l'inapplicabilité d'une quelconque disposition des présentes règles n'affectera pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Dans le cas où une quelconque disposition serait jugée invalide ou autrement inapplicable ou illégale, les présentes règles resteront en vigueur et seront interprétées conformément à leurs termes comme si la disposition invalide ou illégale n'était pas intégrée aux présents.

Aucun élément des présentes Règles Officielles ne sera jugé comme une exclusion ou une restriction des droits prévus par la loi du Gagnant ou du Participant en qualité de consommateur.

En vertu du droit français relatif à la collecte et au traitement des données, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression de vos données personnelles. Vous avez également le droit de vous opposer à la collecte des données, dans certaines circonstances. Pour exercer ce droit, vous pouvez écrire à "<http://store.ubi.com/fr/jeu-concours-pgw>" Ubisoft France SAS, 40 rue Armand Carrel, 93100 Montreuil, France. Le contrôleur et le destinataire des données est Ubisoft France SAS.